

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD037-2018

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	67
Votants	77
Pouvoirs	10

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux
le 23 mars 2018

LE 29 mars 2018, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : AMENAGEMENTS DE PARKINGS RELAIS POUR LA MISE EN PLACE DE LA RESTRUCTURATION DU RESEAU PERIBUS.

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, PASQUET, SALINIER, DE PISCHOF, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, FAURE, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, LEON, MOULENES, PERRAUD-DAUSSE, RAT-SOULLIER, PAUL, DORET, ROUX.

MM. BUISSON, BONNET, LARRE, BREAU, MOTTIER, COUNIL, RAYNAUD, PASSERIEUX, CHERON, TESTUT, DOBBELS, ROUSSARIE, BELLEBNA, PROTANO, GEOFFROY, LEGAY, MOTARD, LE PAPE, LACOSTE, PUYRIGAUD, RIGAUD, MERILLOU, AUDI, BARBANCEY, CIPIERRE, KHAIRALLAH, MOSSION, LE VACON, ROUQUIE, MATHIEU, RAUZET, LOURD, GRELLETY, LARENAUDIE, COLLINET, LAROCHE, BUFFIERE, RATIER, USCAIN, GENDRE, GEORGIADES, DUCENE, LE ROUX, CACAN.

SUPPLEANTE : Mme DAURIAC

ABSENTS :

Mmes : KERGOAT, DATRIER, MAXHEIM-MALARD, MONTEIL-MAYAUD, DECABRAS, SALOMON.

MM. : LE MAO, BEYLOT, DESPLAT, SUBERBERE, GARRIGUE, BERIT-DEBAT, MARTINEAU, SCHRICKE, DENIS, FRADON, COUDERC, DUNOYER, GIRAUDEL, MACARY, TENAILLON, MALLET, TALLET, GUILLEMET, REYNET, COLBAC, HERBRETEAU, MONTORIOL.

POUVOIRS :

M. LE MAO	Pouvoir à	M. GEOFFROY
M. SUBERBERE	Pouvoir à	Mme DARTENCET
Mme KERGOAT	Pouvoir à	M. PUYRIGAUD
M. MARTINEAU	Pouvoir à	Mme CONTIE
M. SCHRICKE	Pouvoir à	M. PROTANO
M. GIRAUDEL	Pouvoir à	M. BARBANCEY
M. REYNET	Pouvoir à	M. AUZOU
M. COLBAC	Pouvoir à	M. GEORGIADES
M. HERBRETEAU	Pouvoir à	M. DUCENE
M. MONTORIOL	Pouvoir à	M. COLLINET

OBJET : AMENAGEMENTS DE PARKINGS RELAIS POUR LA MISE EN PLACE DU RESEAU PERIBUS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

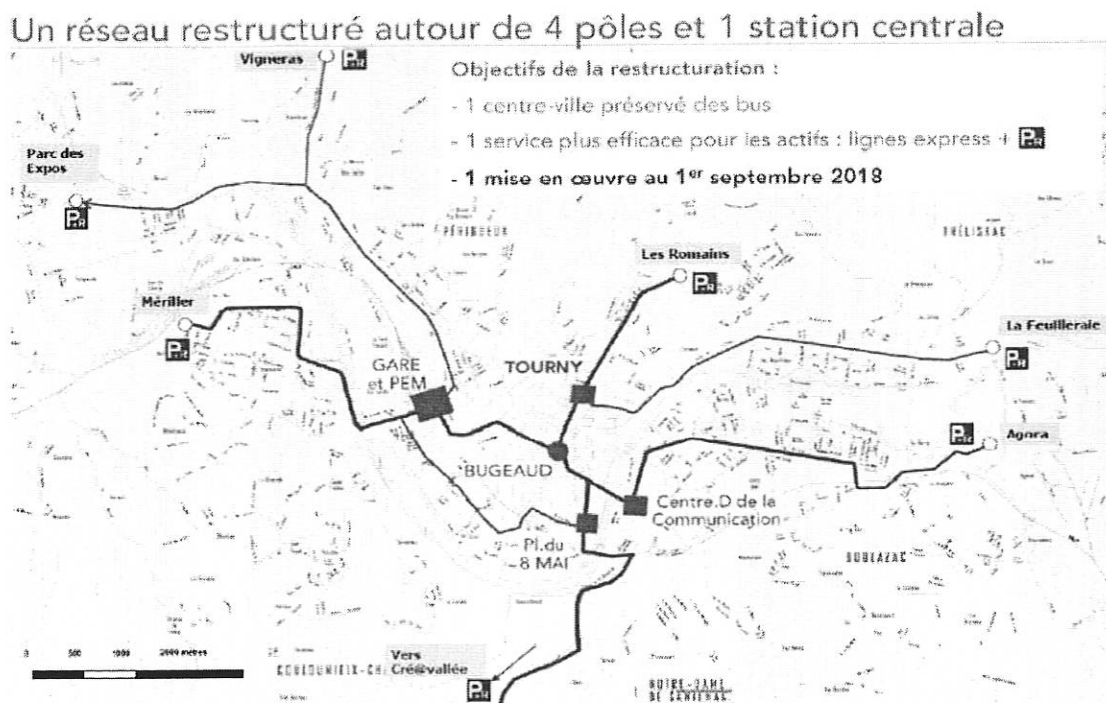
Considérant que dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Global des Déplacements (PGD), avait été actée la modernisation du réseau de bus Péribus en engageant une restructuration complète des lignes.

Qu'en effet, devant une augmentation constante du trafic routier, il a été souhaité de revoir l'ensemble de la politique liée aux déplacements sur le territoire au travers de différentes actions afin de favoriser le report modal.

Que le réseau Péribus en constitue levier majeur pour enrayer la congestion du cœur de l'agglomération en heures de pointes et ce dernier doit avant tout inciter au report modal notamment pour les déplacements liés au domicile-travail.

Que les études liées à cette restructuration ont ainsi pu débuter en avril 2017 et doivent aboutir à une mise en place effective du futur réseau à compter du 1er septembre 2018.

Que par conséquent et au regard de l'avancée des réflexions, il est apparu qu'une nouvelle armature du réseau Péribus serait à envisager avec une structuration autour de 4 pôles centraux (Tourny, Place du 8 Mai, Centre de la Communication, Pôle d'Echange Multimodal de la Gare) qui permettra de desservir de manière optimisée le cœur de la Ville de Périgueux au regard des différents pôles générateurs tout en le préservant d'une forte concentration de véhicules.

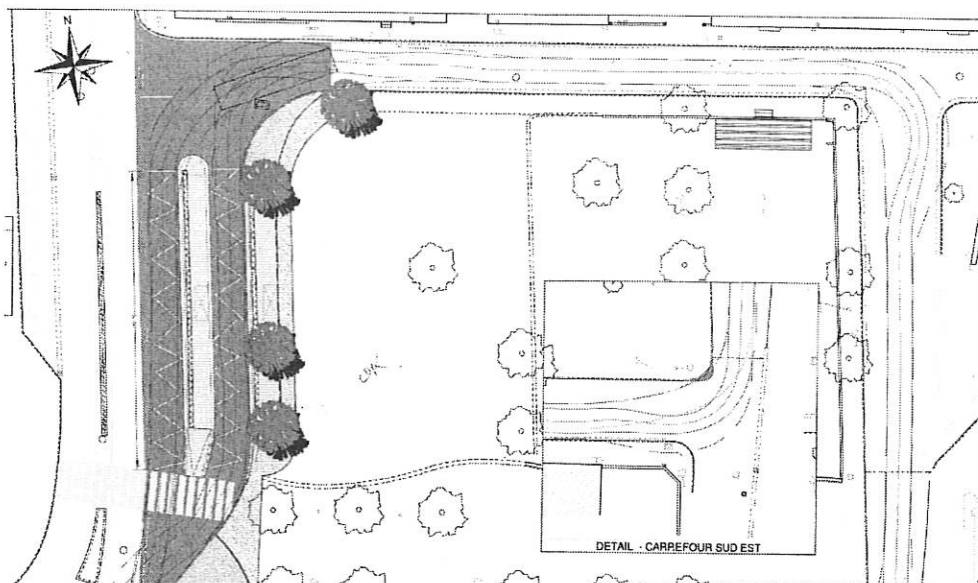


Considérant qu'afin de permettre la mise en place de cette restructuration, il convient de réaliser préalablement à septembre 2018 certains aménagements structurants indispensables au bon fonctionnement du futur réseau.

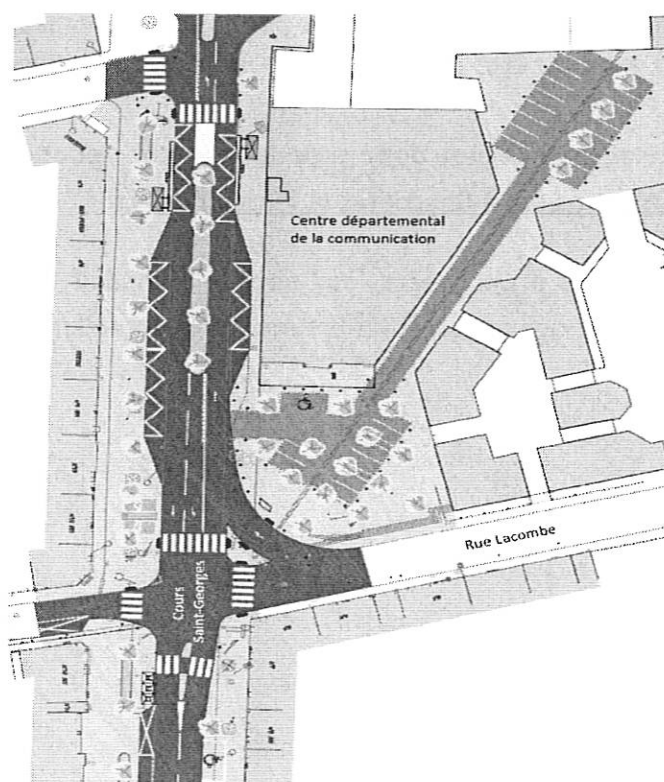
Que ce sont donc cinq aménagements structurants qui doivent être réalisés :

- Modification des abords de la **Place du 8 mai** pour en faire un pôle bus et permettre ainsi une ouverture au sud de l'agglomération à l'ensemble des usagers depuis le Pôle d'Echange Multimodal en passant par la rue Claude Bernard. Un système de navette viendra compléter les liaisons principales au niveau de ce pôle. Enfin, les liaisons scolaires qui utilisent actuellement cet espace seront renforcées et centralisées avec le réseau urbain ;

Version provisoire



- Aménagement d'arrêts d'autocars aux abords du **Centre de la Communication** en complémentarité des arrêts liés au Bus à Haut Niveau de Service (BHNS). Les autocars scolaires mais aussi les lignes TransPérigord qui desservent actuellement ce secteur doivent disposer d'un aménagement spécifique dans le cadre de la mise en place du BHNS pour ne pas perturber le fonctionnement de ce dernier et permettre ainsi un temps de parcours optimisé pour les bus. Un aménagement hors chaussée est donc recherché et les travaux pourraient être réalisés en parallèle de ceux du BHNS ;



- Les fonctionnalités actuelles de la **Place Tourny** doivent être l'aménagement des Boulevards initié par la Ville de Périgueux. En devant le Palais de Justice constituent actuellement le cœur du réseau de bus. L'ensemble des flux convergeant vers ce lieu engendre donc de nombreuses perturbations au niveau de la circulation d'une part, mais aussi vis-à-vis de la sécurité des usagers d'autre part. Il conviendrait donc de reporter les arrêts existants au niveau des abords de l'Allée de Tourny et profiter du réaménagement du stationnement de la Place pour y intégrer en son centre un accès bus pour permettre de rejoindre plus rapidement le rond-point Yves Guéna. Les flux des usagers seront ainsi sécurisés.

Considérant que le Grand Périgueux et la Ville de Périgueux ont pu rencontrer l'Architecte des Bâtiment de France (ABF) afin de présenter le projet. Un refus a été mentionné dans la mesure où les perspectives de la Place Tourny en seraient modifiées. Le Grand Périgueux va de nouveau rencontrer l'ABF pour représenter le projet avec un aménagement plus qualitatif.

Version provisoire

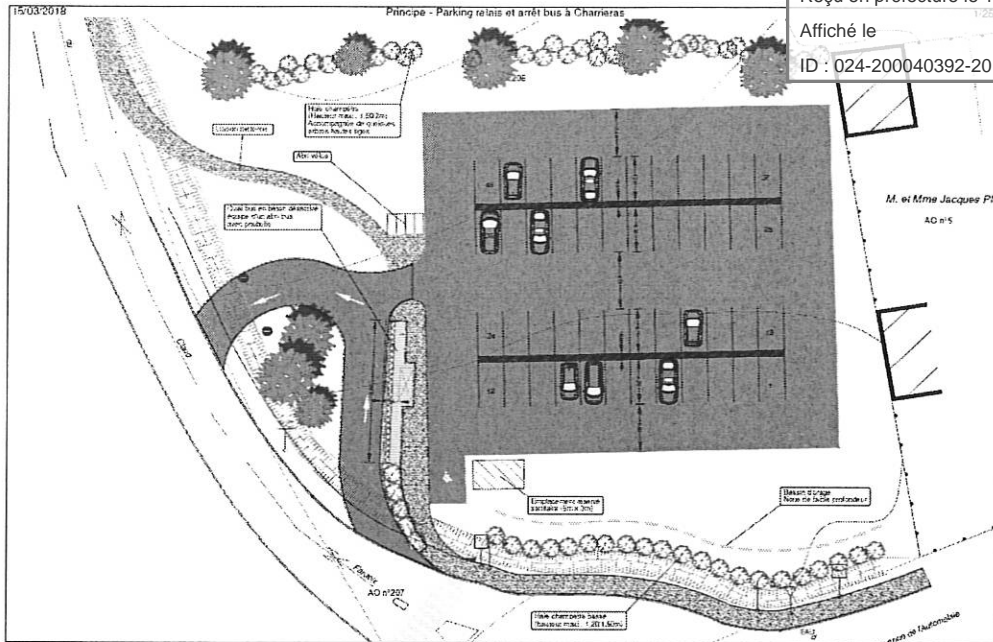


- Afin d'inciter au report modal pour les déplacements domicile-travail « des navettes express » ont été imaginées depuis les principales entrées de la Ville pour capter le plus en amont possible les flux des voitures comme cela avait pu être initié avec l'aménagement du parking relais de Mériller début 2017.

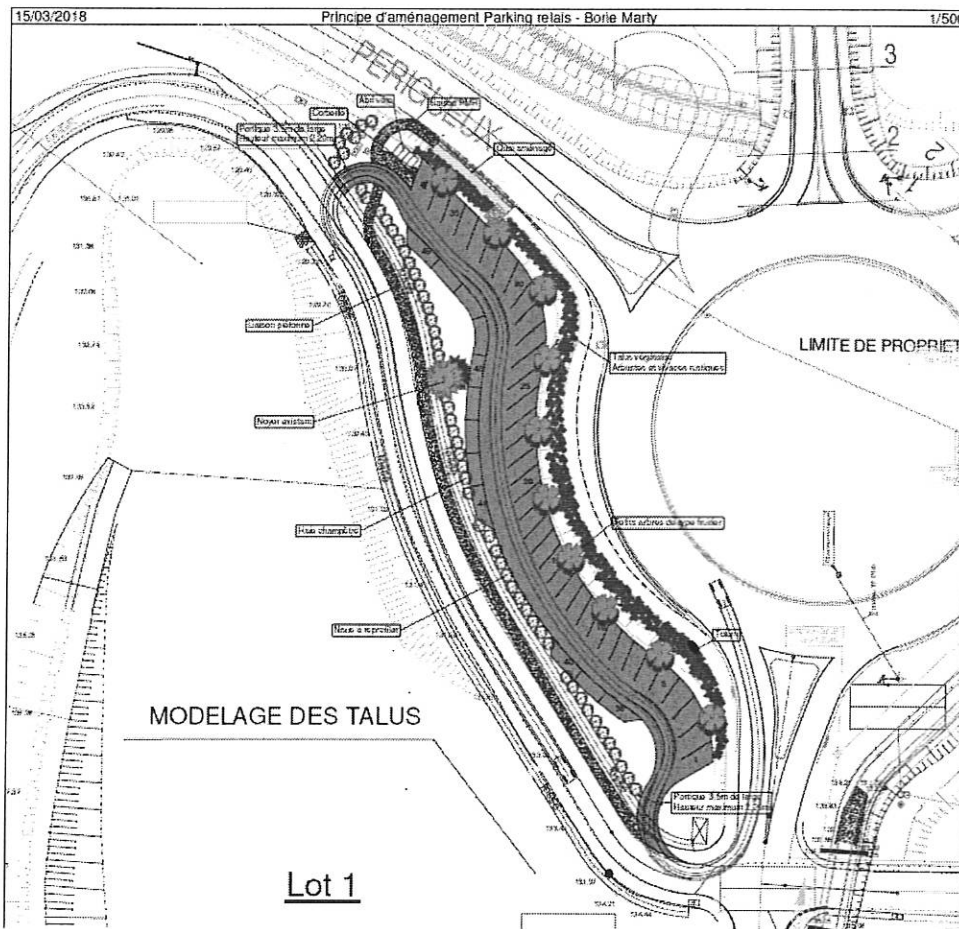
Que selon le même principe d'aménagement il est donc proposé de créer pour septembre 2018 deux nouveaux parkings relais. Le premier serait situé à Charrieras et le second à Cré@Vallée Sud.

- a) L'aménagement d'un **parking relais à Charrieras**, aux abords immédiat de la RN21, permettrait ainsi d'en capter son flux en amont des engorgements rencontrés actuellement à l'entrée du bourg de Trélissac.

Version provisoire



b) Le second parking relais serait localisé à Cré@Vallée Sud pour drainer l'ensemble des flux en provenance de Vergt mais aussi pour palier à l'engorgement actuel du parking existant situé à Cré@Vallée Nord.



Le coût total de ces aménagements structurants est estimé à 730 000 euros HT selon la décomposition suivante :

Place du 8 Mai	100 000
Centre de la Communication	200 000 euros HT
Place Tourny	150 000 euros HT
Parking relais Charrieras	160 000 euros HT
Parking relais Cré@Vallée Sud	120 000 euros HT

Il est ainsi envisagé un début des travaux au printemps 2018.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Approuve le lancement de l'opération ;
- Autorise le Président à signer tous les documents afférant à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

12 AVR. 2018

Délibération publiée le	Pour extrait conforme	12 AVR. 2018
Délibération certifiée exécutoire à compter du	Périgueux, le	12 AVR. 2018

Le Président
Jacques AUZOU

